

MAIF crée le dividende écologique pour reverser chaque année une partie de ses bénéfices à la planète

Dans un monde frappé de plein fouet par le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité, MAIF prend une décision inédite : désormais, 10% de ses bénéfices annuels seront alloués à des projets de solidarité climatique et de régénération de la biodiversité. En créant ce dividende écologique, MAIF prend ses responsabilités et poursuit son engagement en faveur d'actions concrètes liées à son métier d'assureur pour maximiser son impact positif sur le vivant.

Société à mission depuis 2020, **MAIF place la recherche d'impacts positifs pour la société et l'environnement au cœur de sa stratégie.** La mutuelle d'assurance a d'ores et déjà engagé la baisse des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités, notamment en vendant ses derniers placements financiers fossiles en gestion directe en 2022, en passant à la géothermie pour alimenter son siège, ou en misant sur des pièces recyclées pour réparer les automobiles de ses sociétaires.

Mais face à la gravité du dérèglement climatique et à l'ampleur de la destruction de la biodiversité, réduire ses émissions et son empreinte écologique ne suffit plus. Il faut également investir pour contribuer à la restauration des écosystèmes et de la biodiversité.

Désormais et dès cette année, MAIF allouera donc 10% de ses bénéfices annuels à la planète, soit une estimation de près de 10 millions d'euros au titre de l'année 2022. Ce dividende écologique traduit la volonté de réinventer le partage de valeur au sein de l'entreprise pour financer des actions écologiques concrètes, solidaires et en lien avec le métier d'assureur. Concrètement, cette part des bénéfices financera trois types d'actions :

- **Des projets de préservation et de régénération de la biodiversité** (gestion durable des forêts, réhabilitation des zones humides, restauration des cours d'eau...) afin d'aider les collectivités locales à renforcer la résilience de leurs territoires face aux conséquences du dérèglement climatique.
- **L'accompagnement des sociétaires MAIF face au dérèglement climatique par un bouquet de services de prévention**, tels que la mise en place de mesures de barrières anti-inondations et de portes étanches ou la solidification des murs face au risque sécheresse. Le dividende financera tout ou partie de ces travaux pour les sociétaires les plus vulnérables, sous réserve de répondre à certains critères sociaux et d'exposition aux risques climatiques.
- **Les mesures de l'association Prévention MAIF en faveur du climat.**

MAIF n'a jamais eu d'actionnaires et a toujours réinvesti ses bénéfices pour assurer la pérennité de son modèle, la qualité du service rendu à ses sociétaires, l'épanouissement de ses collaborateurs et l'exercice de sa mission. En mettant en place cette nouvelle mesure extrêmement engageante, **la mutuelle d'assurance prend ses responsabilités en agissant pour la planète, les personnes qui y vivent et les générations futures.**



assureur militant



Yves Pellicier

Président du groupe MAIF

« C'est une décision militante par essence. Le but est de combattre la crise environnementale et de protéger la nature. C'est une preuve supplémentaire de notre engagement à long terme, en accord avec notre raison d'être. »

Pascal Demurger

Directeur général du groupe MAIF



« Face à des événements climatiques qui gagnent en intensité et en fréquence, nous refusons le statu quo. En créant le dividende écologique, nous mettons notre puissance économique au service d'un monde vivable. Plus que jamais, nous plaçons la recherche d'impact positif pour nos sociétaires, pour la société et pour la planète au cœur de notre activité. »

À propos de MAIF

6^{ème} assureur automobile et habitation, et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de plus de 3,9 milliards d'euros en 2021. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Contacts Presse MAIF



Garry Menardeau

garry.menardeau@maif.fr

06 29 37 10 99

Simon Vuillemin

simon.vuillemin@maif.fr

06 11 44 61 78

Contact Presse Havas

Charlotte Lazimi

charlotte.lazimi@havas.com

07 77 16 46 85